



LAEP



**En 2020, du nouveau
pour déclarer vos données**

La branche Famille, dans un objectif de modernisation et de simplification, met à disposition un service dédié aux partenaires de l'action sociale collective afin de faciliter les déclarations de données nécessaires au calcul de leurs subventions.

Disponible dans la rubrique « Mon Compte Partenaire » sur le site Caf.fr, le service Aides financières d'action sociale (Afas) remplace les modes de transmission actuels (courrier ou courriel).

En tant que gestionnaire de Lieu d'accueil enfant parent (Laep), à partir de 2020, vous déclarerez vos données à la Caf de façon dématérialisée et sécurisée en utilisant le service Afas. Votre Caf est bien sûr à vos côtés pour vous accompagner dans cette transition.

→ Un changement et de nombreux avantages

À compter de la déclaration de données prévisionnelles 2020*, vous ne transmettez plus vos données par courrier ou courriel, mais directement en ligne dans le service Afas pour bénéficier de la prestation de service Laep.

Ce service, plus moderne, va vous permettre de :

- effectuer votre déclaration de données en ligne pour bénéficier d'une aide de la Caf ;
- consulter l'avancement du traitement de votre déclaration ;
- visualiser immédiatement une estimation de votre droit.

→ Comment accéder au service Afas ?

Avant de pouvoir déclarer vos données, vous devez être habilité à Mon Compte Partenaire et au service Afas en signant plusieurs documents avec votre Caf :

1. Une convention d'accès à Mon Compte Partenaire
2. Un contrat de service
3. Un bulletin d'adhésion au service Afas

Une fois ces modalités administratives effectuées, vous recevrez un identifiant et un mot de passe qui vous permettront de vous connecter.

Si vous disposez déjà d'un accès à un service en ligne sur Mon Compte Partenaire, vous signerez un nouveau bulletin d'adhésion pour le service Afas.

Si vous avez déjà signé ce bulletin d'adhésion parce que vous gérez un Accueil de loisirs sans hébergement (Alsh) ou un Relais assistant maternel (Ram), vous aurez uniquement à renseigner le fournisseur de données d'activité, le fournisseur de données financières et l'approbateur des déclarations de données.

→ Où trouver des informations ?

Découvrez le service Afas sur le Caf.fr, rubrique > Mon Compte Partenaire grâce à des vidéos, guides et autres plaquettes d'information : <https://partenaires.caf.fr/portal/auth/login>

* Pour rappel, pour chaque exercice une déclaration prévisionnelle et une déclaration réelle sont à effectuer. Une actualisation en cours d'année peut vous être demandée.

→ Quelles seront les données demandées ?

Afin de vous permettre d'organiser le recueil de l'ensemble des données demandées par votre Caf, en 2019, le tableau ci-dessous présente les différentes informations obligatoires à chaque déclaration de données. Ces données diffèrent selon la période de déclaration. Elles permettent à la Caf de calculer votre subvention de fonctionnement.

Les nouvelles données d'activité sollicitées par ce biais seront supprimées du questionnaire Sphinx, dont l'allègement est prévu pour 2021.

	Données à fournir	Déclaration de données		
		Prévision- nelle	Actua- lisée	Réelle
Données financières	Budget	●		
	Compte de résultat			●
Données d'activité	Nombre d'heures d'ouverture au public	●	●	
	Nombre d'heures de préparation, de rangement et débriefing des séances	●	●	
	Nombre d'heures d'analyse de la pratique et / ou de supervision	●	●	
	Nombre d'heures de réunion d'équipe et de travail en réseau	●	●	
	Nombre d'heures de déplacement	●	●	
	L'ensemble des accueillants a-t-il été formé à la « posture d'accueillant » ?			●
	Tous les accueillants ont-ils bénéficié d'au moins 8h d'analyse de la pratique et / ou de supervision ?			●
	Nombre total d'accueillants			●
	Est-ce-que vous mettez en place un accueil spécifique au public ?			●
	Nombre de séances d'ouverture au public par an			●
	Nombre de parents différents accueillis			●
	Nombre de familles différentes accueillies			●
	Nombre de nouvelles familles différentes accueillies			●
	Nombre d'enfants différents accueillis de 0 à 3 ans révolus			●
	Nombre d'enfants différents accueillis de 4 à 6 ans révolus			●
	Nombre d'enfants différents accueillis			●
	Etes-vous inscrit dans un réseau des Laep ?			●
	Etes-vous inscrit dans d'autres réseaux ?			●
	Le lieu d'implantation est-il intégré dans les locaux d'une structure multi-services ?			●
	Est-ce-que les accueillants bénéficient d'un plan de formation continue ?			●
	Nombre d'heures d'ouverture réalisées *			●
	Nombre d'heures de préparation, de rangement et débriefing des séances réalisées *			●
	Nombre d'heures d'analyse de la pratique et / ou de supervision réalisées *			●
	Nombre d'heures de réunion d'équipe et de travail en réseau réalisées *			●
	Nombre d'heures de déplacement en cas d'itinérance réalisées *			●

* Données à remplir pour chaque mois de l'année.

→ Pour bien s'entendre sur les termes

Afin de vous aider à comprendre votre formulaire de déclaration de données, les définitions suivantes vous sont proposées.

> Nombre de familles différentes accueillies

Même lorsque plusieurs frères et sœurs sont accueillis au Laep (de manière simultanée ou non), il faut comptabiliser une seule famille, quels que soient les adultes accompagnants.

Les demi-frères / sœurs sont également comptés dans la fratrie.

> Lieux d'implantation

Un Laep est une offre de service proposée sur un ou plusieurs lieux d'implantation.

Il peut accueillir :

- sur un seul lieu, avec une équipe d'accueillants identifiée
- sur plusieurs lieux, avec une seule équipe d'accueillants et donc avec des temps d'ouverture au public à des horaires différents en fonction des lieux ; il est alors défini comme itinérant
- sur plusieurs lieux, avec une équipe d'accueillants différente sur chaque lieu et avec des temps d'ouverture au public simultanés ; il s'agit alors d'annexes locales

→ Besoin d'aide ?

N'hésitez pas à prendre contact avec votre Caf en cas de difficulté. Votre correspondant habituel à la Caf se tient à votre disposition pour répondre à toutes vos questions.

> Vous pouvez nous contacter :

au 03 83 28 99 18 ou au 03 83 28 99 57

> ou par courriel : spsc.cafnancy@cafnancy.cnafmail.fr





Caisse d'Allocations Familiales de Meurthe-et-Moselle
Pôle des Aides Financières Collectives
TSA 60868
54011 NANCY CEDEX